



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2024

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le vendredi 4 octobre 2024 à 8h35, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, messieurs les conseillers David Lemelin et André Camirand.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

**467-10-24**

DROIT DE VETO – RÉSOLUTION NUMÉRO 461-10-24 « SOUMISSIONS – FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER – 2024TP04-AOP »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 461-10-24 adoptée à la majorité des voix, lors de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le 2 octobre 2024, le maire Jean-Claude Boyer a exercé son droit de veto à l'égard de cette résolution, et ce, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi, la résolution doit être soumise à nouveau au Conseil municipal à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité;

*Monsieur le maire Jean-Claude Boyer explique la raison pour laquelle il a exercé son droit de veto.*

*Monsieur le conseiller Sylvain Cazes explique qu'il a demandé la tenue d'un vote et qu'il a voté contre l'adoption de la résolution numéro 461-10-24 puisqu'il souhaitait plutôt que l'Option 2 du contrat soit octroyée, laquelle incluait l'entretien du Centre municipal.*

*Madame la directrice générale Nancy Trottier arrive, il est 8h36.*

*Monsieur le conseiller Mario Perron mentionne qu'il maintient sa position à l'égard de la résolution numéro 461-10-24.*



No de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De confirmer l'adoption de la résolution numéro 461-10-24, qui se lit comme suit :

« **461-10-24**

SOUSSIONS – FOURNITURE DES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER  
- 2024TP04-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour la fourniture des services d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT que les soumissions comprenaient deux (2) options, soit :

Option 1 : Hôtel de Ville, Bibliothèque, Pavillon de la biodiversité (bureau cour seulement), Pavillon des aînées Claude-Hébert, SPA2, Pavillon base de plein air, Pavillon Pôle culturel et sportif, chalet du parc Leblanc, chalet du parc Ronsard et chalet du lac des Fées.

Option 2 : Hôtel de Ville, Bibliothèque, Pavillon de la biodiversité complet, Pavillon des aînées Claude-Hébert, SPA2, Pavillon base de plein air, Pavillon Pôle culturel et sportif, chalet du parc Leblanc, chalet du parc Ronsard, chalet du lac des Fées et Centre municipal.

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montants (\$) (Taxes incluses) Option 1	Montant (\$) (Taxes incluses) Renouvellement Option 1	Montants (\$) (Taxes incluses) Option 2	Montant (\$) (Taxes incluses) Renouvellement Option 2
Entretien 4M inc.	950 144,05 \$	268 897,50 \$	1 419 352,83 \$	387 887,42 \$
4182901 Canada inc. (Service d'entretien Global)	1 268 340,96\$	354 695 \$	1 544 508,90 \$	386 918,18 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	1 295 017,75 \$	335 524,36 \$	1 906 981,10 \$	548 501,17 \$

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par 4182901 Canada inc. (Service d'entretien Global) a été rejetée pour non-conformité;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare.

D'octroyer le contrat pour la fourniture des services d'entretien ménager, au plus bas soumissionnaire conforme selon l'Option 1, soit Entretien 4M inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés pour une période de quatre (4) ans, soit du 4 novembre 2024 jusqu'au 3 novembre 2028, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2024TP04-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 950 144,05 \$, taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

Pour l'année en option, sur demande écrite, soixante (60) jour avant la fin du terme précédent, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut de l'option de prolongation. Dans l'affirmative, les conditions financières, les garanties et les modalités décrites dans l'appel d'offres 2024TP04-AOP s'appliqueront dans leur intégralité pour cette période d'option.

D'autoriser la directrice ou le chef de division du Service du développement durable et des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme de 34 758 \$ du poste budgétaire 02-320-00-111 vers le poste budgétaire 02-310-00-539.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-539.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 soient réservées à même le budget des années visées.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Sylvain Cazes.

**VOTE POUR :**

Monsieur Gilles Lapierre  
Madame Chantale Boudrias  
Madame Johanne Di Cesare  
Madame Natalia Zuluaga Puyana

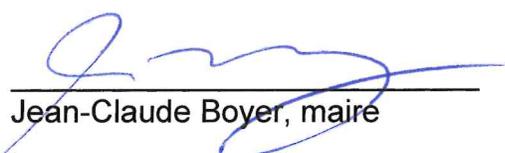
**VOTE CONTRE :**

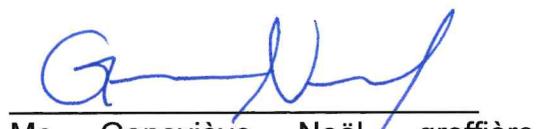
Monsieur Sylvain Cazes  
Monsieur Mario Perron

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Geneviève Noël, greffière  
adjointe



No de résolution  
ou annotation

